

# **Violence conjugale et intervention féministe au Québec – les défis d'une pratique subversive en contexte politique néolibéral<sup>1</sup>**

**Catherine Flynn, Pénélope Couturier, Josiane Maheu, Gaëlle Fedida, Louise Lafortune, Manon Monastesse et Marie-Marthe Cousineau**

Les violences faites aux femmes représentent l'une des violations des droits humains les plus systématiques et les plus répandues. Elles sont ancrées dans des structures sociales sexistes et désignent tout acte de violence dirigé contre les femmes, causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques (ONU, 1994). Parmi celles-ci, la violence conjugale<sup>2</sup> serait la forme de violence perpétrée envers les femmes la plus répandue dans le monde avec des taux de prévalence entre 30 et 70 % selon les pays (OMS, 2013). Plusieurs organisations internationales se sont dotées d'une stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes qui inclut des mesures spécifiques contre la violence conjugale, qu'elles situent comme le produit des inégalités systémiques entre les hommes et les femmes (ONU, 2006 ; OMS, 2013).

Au Québec, la violence conjugale est reconnue depuis les années 1980 comme une problématique à la fois sociale et pénale (Lavergne, 1998). Les pratiques d'intervention actuelles sont soutenues par la Politique d'intervention en matière de violence conjugale mise sur pied par le Gouvernement du Québec en 1995, qui la présente comme le produit historique des rapports inégaux entre les femmes et les hommes et la définit comme suit :

*La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie. (Gouvernement du Québec, 1995 : 23)*

---

<sup>1</sup> Les auteures tiennent à souligner et à remercier l'importante contribution du comité éditorial pour leurs précieux conseils dans la révision de cet article.

<sup>2</sup> Si les concepts de « violence de la part de partenaire intime » et de « violence conjugale » cohabitent dans les conventions internationales et les écrits scientifiques s'intéressant à ce phénomène, celui de violence conjugale est ici retenu en cohérence avec les politiques québécoises dans le domaine.

À l'heure actuelle, certaines actions du Gouvernement du Québec tendent à montrer que cette définition ne coïncide pas exactement avec celle sur laquelle reposent les initiatives financées par des subventions de l'État. Les outils de mesure utilisés dans les vastes enquêtes nationales décontextualisent la violence conjugale des rapports de pouvoir asymétriques au sein du couple, ce qui conduit à observer des taux de prévalence similaires de violences agies tant par les hommes que par les femmes. Ces outils actualisent une analyse comportementale du phénomène, introduisant une rupture entre la dimension empirique de la problématique et sa définition théorique, pratique et politique (Winstok, 2016). S'ajoutent à cela les discours antiféministes (Dupuis-Déri, 2012) qui remettent en question la crédibilité et la légitimité du féminisme.

Ces constats conduisent tant les milieux de pratique que les chercheur·e·s féministes à craindre que la récente fin du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale marque une rupture définitive d'avec la définition féministe de la Politique de 1995, et que s'étiole le soutien des pratiques s'inscrivant dans cette dernière. Les inquiétudes sont renforcées par les actions que le Parti libéral du Québec, au pouvoir de façon quasi ininterrompue depuis 15 ans, mène dans le champ de l'intervention sociale<sup>3</sup>, de même que par les transformations des politiques sociales canadiennes et québécoises, de plus en plus ciblées et sélectives depuis les années 2000 (Groulx, 2009).

C'est dans ce contexte d'inspiration néolibérale des politiques publiques que notre article questionne la nature et les difficultés auxquelles se heurte l'intervention féministe dans trois régions de la province du Québec. Nous présenterons dans un premier temps la démarche de recherche en partenariat mise en œuvre par l'étude sur laquelle s'appuie cet article. Ensuite, une brève recension des écrits tant scientifiques que pratiques sur le contexte qui caractérise l'intervention sociale au Québec et, plus précisément, l'organisation des services en matière de violence conjugale sera étayée. Les principaux résultats émergeant de l'étude seront présentés de manière analytique et repositionnés dans le contexte social plus large dans lequel ils s'insèrent.

---

<sup>3</sup> Voir l'article publié dans *Le Devoir* intitulé « Crise dans le domaine de l'intervention sociale au Québec » : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/507677/crise-quebecoise-dans-les-domaines-de-l-intervention-sociale>.

## Principaux repères théoriques et méthodologiques

L'étude en question s'inscrit dans la programmation d'un vaste projet panquébécois mené en partenariat, TRAJETVI<sup>4</sup>. Ce dernier visait principalement à donner la parole aux intervenant·e·s des services destinés aux femmes vivant de la violence conjugale, afin de mieux comprendre le contexte de leurs pratiques, les défis qui y sont associés, de même que les enjeux spécifiques auxquels elles et ils sont confronté·e·s dans leur région géographique.

”

S'inspirant de la littérature sur les processus de recherche en partenariat, le projet a été réalisé par un comité de travail réunissant quatre partenaires-chercheures universitaires, huit partenaires issues des milieux de pratique ou de tables de concertation, et une étudiante. Une des conditions du travail de recherche en partenariat consiste à concilier les objectifs des chercheur·e·s avec ceux des praticien·ne·s (Gervais, 2001). Si les chercheur·e·s abordent souvent leur terrain d'étude de façon plus inductive que les praticien·ne·s, ces dernières, pour leur part, souhaitent systématiser et donner une valeur empirique à des observations réalisées sur leur terrain (Gervais, 2001). L'identification des objectifs de la présente étude s'est fondée sur les constats émis par les intervenantes, en cohérence avec les questions de recherche plus larges formulées dans le cadre du projet TRAJETVI. Il s'agissait de : 1) dégager les trajectoires de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale, 2) identifier les principaux défis auxquels les intervenant·e·s font face dans leurs pratiques auprès de ces femmes, 3) mieux comprendre les principaux enjeux liés au travail en partenariat entre les services concernés et 4) documenter les réalités spécifiques des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Montréal et de la capitale nationale, Québec.

Les données ont été collectées dans ces trois régions où neuf groupes de discussion (*focus groups*) ont été réalisés entre juin 2015 et mars 2016 auprès de 54 intervenant·e·s. Ce nombre inclut 32 intervenantes ayant recours à l'approche féministe dans des ressources (services) communautaires – maisons d'hébergement, centres de femmes – et 22

---

<sup>4</sup> Ce projet, "Trajectoires de vie, de violence et de recours aux services des femmes victimes de violence conjugale en contextes de vulnérabilité : décrire et comprendre pour mieux prévenir et agir", a été financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, 2013-2020. Directrice universitaire du projet : Marie-Marthe Cousineau (Université de Montréal) ; directrice communautaire : Lise Gervais (Relais-Femmes).

intervenant·e·s œuvrant dans les ressources institutionnelles et sociojudiciaires – centres de santé et de services sociaux, milieux policiers. Ces deux catégories d'intervenant·e·s ont été rencontrées séparément afin de ne pas reproduire les rapports de pouvoir qui teintent le contexte de leurs pratiques et leurs liens de collaboration.

Les comptes rendus réalisés à partir de chacun des groupes de discussion ont été validés par deux participant·e·s. Ils ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique effectuée avec le logiciel NVivo. Parmi les différents thèmes qui ont émergé, les enjeux liés aux rapports de pouvoir entre les services, la question de la définition de la problématique, le financement, la pérennité des pratiques et l'antiféminisme ont été particulièrement mobilisés dans la réalisation de cet article. Mais avant d'y venir, nous présentons des éléments de conjoncture qui caractérisent l'intervention sociale et l'organisation des services en violence conjugale au Québec.

### **Des politiques néolibérales qui individualisent les problèmes sociaux et transforment le réseau d'aide en violence conjugale**

Durant les années 1980, l'incertitude face aux conséquences du déclin économique a conduit les Gouvernements du Québec et du Canada à repenser les dispositifs de protection sociale en vue d'optimiser l'efficacité des politiques sociales et, ainsi, de réduire les dépenses (Groulx, 2009). Dans la perspective de répondre aux besoins du marché, les politiques sociales se restructurent pour favoriser l'activité sur le marché de l'emploi (Groulx, 2009). Ces transformations marquent un changement de référentiel général des dispositifs de protection sociale canadien et québécois, qui se réorientent vers l'« investissement social »<sup>5</sup>. Dans la foulée de l'élaboration de mesures plus ciblées, au détriment d'une approche plus universelle, les problèmes sociaux et les réponses sociales qui y sont associées deviennent plus axés sur la responsabilité individuelle et l'autonomie des individus (Duvoux, 2009). Simon Lapierre et Joscelyne Levesque (2013 : 42) avancent que :

*Dans le contexte actuel, les difficultés auxquelles les individus et les groupes sont confrontés,*

---

<sup>5</sup> Le paradigme de l'investissement social, tiré des réflexions de Gøsta Esping-Anderson (2008) sur l'État-providence, propose notamment un investissement auprès des enfants et des femmes pour favoriser leur inclusion sur le marché de l'emploi présent et futur.

*entre autres, la pauvreté économique, l’itinérance et la violence, sont souvent réduites à leur dimension individuelle, voire psychologique. Ainsi, ces difficultés résulteraient essentiellement de « déficits » chez les individus concernés, occultant la contribution de facteurs politiques, sociaux et économiques. Et les pistes envisagées pour changer la situation misent sur le « traitement » et sur la responsabilisation individuelle.*

Dans cette optique, l’individu est considéré comme maître de sa condition et se voit remettre l’entièvre responsabilité de son émancipation, ce qui permet à l’État de se soustraire d’une partie de ses devoirs et de ses engagements dans la lutte contre les inégalités sociales (Lapierre et Levesque, 2013). Ce désengagement se traduit par une organisation des services inhérente au modèle de la Nouvelle gestion publique (NGP) axé sur la privatisation du réseau public de la santé et des services sociaux, d’une part, et sur une instrumentalisation du milieu communautaire, d’autre part. Par exemple, ne pouvant répondre à l’ensemble des besoins de la population, l’État reconnaît les organismes communautaires comme des lieux où les services peuvent être offerts, mais à moindre coût (L’R des centres de femmes du Québec, 2013).

Ce modèle d’organisation soulève de nombreux questionnements et défis pour la viabilité de l’intervention communautaire au sens large (Bourque, 2009), et plus spécifiquement pour l’intervention auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. En l’occurrence, le réseau d’aide mobilisé autour de cette problématique est marqué par des rapports asymétriques entre les établissements du réseau public de soins de santé et de services sociaux (appelés dans cet article milieux institutionnels) et les milieux communautaires (Lessard *et al.*, 2017) comme les maisons d’hébergement et les centres de femmes, dont le financement dépend du Programme de soutien aux organismes communautaires, des fondations et des dons privés. S’ajoutent à ces rapports de pouvoir les divergences et les frictions entre les intervenantes en maisons d’hébergement pour femmes et les acteurs du réseau communautaire d’aide aux conjoints ayant des comportements violents, qui soutiennent une analyse systémique, parfois même symétrique, de la violence conjugale (Lessard *et al.*, 2012).

### **Un terreau fertile pour la diffusion des discours antiféministes**

L’idée selon laquelle les femmes sont désormais égales aux hommes est de plus en plus

véhiculée dans l'espace public (Chayer et Smith, 2012). La victimisation du genre masculin<sup>6</sup> et la mise en symétrie des problèmes des hommes et des femmes semblent prendre de l'importance (Goulet, 2011). Dans le champ de la violence conjugale, cela s'illustre notamment par le passage d'une vision où les hommes, en tant que sujet politique, sont perçus comme étant les oppresseurs et les agresseurs, à une vision où leur position privilégiée n'est plus critiquée, alors que les inégalités entre les hommes et les femmes persistent néanmoins (Conseil du statut de la femme, 2016). Ainsi, d'un point de vue politique et social, nier la dimension genrée de la violence conjugale contribue à minimiser l'une des manifestations concrètes du système patriarcal et du pouvoir masculin. Il est d'ailleurs de plus en plus en usage de parler de « personnes victimes » plutôt que de femmes, et d'« agresseurs humains » pour désigner les hommes violents (Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2016). La preuve par les statistiques est au cœur de l'argumentaire de certains groupes (Blais et Dupuis-Déri, 2008 ; Goulet, 2011). L'échelle des tactiques de conflits (CTS), conçue pour mesurer la violence conjugale et établir les taux de prévalence, évalue qu'il y a autant de femmes que d'hommes violents. Or, cet outil ne tient compte ni du contexte ni du but, ou de l'intensité et des effets des violences vécues (Carboneau, 2005 ; Damant et Guay, 2005). Il ne tient pas compte non plus des agressions perpétrées par des ex-conjoints, en ciblant seulement les comportements subis de la part d'un partenaire, sans compter qu'il exclut certaines formes de violence telles que les violences sexuelles, économiques et psychologiques (Damant et Guay, 2005). Dans ses recherches, Catherine Cavalin (2013) soulève également que la CTS banalise les violences vécues au sein du couple en ne les mesurant pas explicitement et en normalisant lesdits conflits conjugaux. Les statistiques ainsi produites peuvent être récupérées et venir soutenir les arguments antiféministes des « fausses accusations » auxquelles se livreraient certaines femmes (Blais et Dupuis-Déri, 2008 ; Goulet, 2011 ; Chayer et Smith, 2012) ou de l'exagération de l'ampleur de cette problématique par les intervenantes et les féministes

---

<sup>6</sup> Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, il importe de noter que les hommes victimes de violence conjugale étaient considérés comme une population en contexte de vulnérabilité au même titre que les femmes âgées, handicapées, immigrantes, issues des communautés culturelles, lesbiennes, bisexuelles, et que les personnes gaies, transsexuelles et transgenres.

(Goulet, 2011).

Nourries par ces chiffres et devant les avancées et les revendications féministes, certaines voix antiféministes tendent à s'imposer dans l'espace académique, social et médiatique. Elles dénoncent les demandes émancipatrices des femmes, considérant que « le féminisme est allé trop loin » et qu'il est même responsable des souffrances des hommes ou d'une crise de la masculinité allégée (Dupuis-Déri, 2012). Si la majorité des groupes d'hommes du Québec peuvent être associés à une posture proféministe libérale qui critique les rôles et attitudes masculines socialement prescrits (Lindsay, Rondeau et Desgagnés, 2010), les actions de certains groupes, sous le couvert de la condition masculine, reviennent souvent à prôner directement ou indirectement un retour à la masculinité hégémonique (Dupuis-Déri, 2013). On peut d'ailleurs se demander si la victimisation du genre masculin, développée au détriment d'une vision de la violence conjugale en tant que produit du continuum des violences faites aux femmes, ne serait pas qu'une réaffirmation du contexte patriarcal dans lequel cette violence prend vie.

Il reste beaucoup à comprendre sur la façon dont ces discours et les politiques d'inspiration néolibérale s'actualisent concrètement dans les pratiques d'intervention sociale féministe en violence conjugale. Mais pour le présent article, à l'appui des résultats de recherche présentés dans la section suivante, nous nous arrêterons surtout sur ces questions : quelle légitimité les intervenantes féministes ont-elles ? Quels sont les défis auxquels elles font face ? Ce sont des questions auxquelles tiennent tout particulièrement les auteures de cette étude qui sont directement impliquées dans la défense collective des droits des femmes victimes de violence conjugale et des ressources féministes à disposition de ces dernières. En dégageant du corpus d'analyse les défis de l'intervention féministe, il est en effet possible de donner une base empirique à certaines de leurs revendications politiques.

### **Résultats : les défis des pratiques d'intervention sociale féministe en violence conjugale**

Les intervenantes en milieux communautaires féministes offrent au quotidien des services d'aide et d'accompagnement aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants. Dans ce cadre, elles sont confrontées à des défis que cette section analyse à travers les propos tenus dans les différents groupes de discussion mis en place dans notre étude. Nous avons

regroupé ces défis autour de cinq grands chantiers dans lesquels les intervenantes féministes sont engagées.

*Défendre le fait que la violence conjugale est le produit de rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes*

L'analyse du matériel révèle que la violence conjugale diffère dans son interprétation et dans les actions mises en œuvre par les intervenant·e·s rencontré·e·s, selon leur ancrage communautaire ou institutionnel. Celles qui travaillent dans les milieux communautaires avec une perspective féministe (donc dans des centres de femmes ou d'hébergement) estiment que les discours affirmant que femmes et hommes sont désormais égaux ont un certain écho dans leurs pratiques et peuvent miner leur crédibilité :

*Un discours est présent dans la société selon lequel l'égalité est atteinte et qu'il n'y a plus d'oppression envers les femmes. Cela entraîne une dévalorisation de l'approche féministe, remet en question sa pertinence.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Saguenay)

Ces intervenantes relèvent également que la plupart des ressources à partir desquelles elles collaborent ne partagent pas la définition de la problématique mise de l'avant dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale de 1995, ce qui risque de conduire à une minimisation des conséquences pour les enfants et les femmes qui en sont victimes. Elles doivent se battre dans les différents services pour défendre les droits (*advocacy*) des femmes et de leurs enfants. De plus, certaines intervenant·e·s reproduisent des normes de genre dans leurs attentes envers les mères, auxquelles ces dernières peuvent difficilement répondre en contexte de violence conjugale :

*Les différentes perceptions de la violence d'une ressource à l'autre sont difficiles. On ne s'entend pas tous sur la définition de la violence conjugale et ça complique la collaboration. [...] Il y a encore des difficultés de compréhension de la violence conjugale, de ses conséquences, des risques pour la sécurité des femmes et des enfants [...] La femme porte souvent la responsabilité de la situation : elle est responsable de ne pas avoir protégé son enfant et elle est responsable des conséquences de la violence.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Québec)

Contrairement à ce qu'en pensent les intervenantes des milieux communautaires, quelques praticien·ne·s des milieux plus institutionnels (centres de santé et de services sociaux, milieux policiers) affirment avoir aussi une compréhension féministe de la problématique ou défendre des « valeurs féministes ». Mais de façon générale, la plupart des intervenant·e·s des milieux institutionnels reconnaissent privilégier une approche dite plus éclectique ou systémique, et c'est alors dans l'actualisation de leurs pratiques qu'une rupture est perceptible d'avec une analyse féministe qui repositionne la violence conjugale dans son contexte patriarcal :

*L'approche utilisée est plus systémique, nous ne sommes pas formé·e·s spécifiquement en approche féministe, mais nous avons eu des formations via la Table [de concertation en violence conjugale et en agressions à caractère sexuel]. J'utilise sensiblement la même approche auprès des hommes et des femmes. La violence se vit différemment chez les hommes et les femmes, mais les impacts sont les mêmes et souvent l'intervention est semblable (reprise de pouvoir, prise de conscience, etc.)* (Groupe de discussion des intervenant·e·s en milieux institutionnels, Saguenay).

Il serait néanmoins intéressant de documenter davantage, auprès de ces intervenant·e·s, les raisons de cette distanciation entre leurs pratiques et leurs valeurs ou leur analyse. D'autant plus que d'autres de leurs collègues réfutent carrément l'aspect genré de la violence conjugale :

*Toutes les violences physiques et psychologiques devraient être comprises dans la violence, mais dans mon optique il n'y a pas de genre dans la définition de la violence conjugale.* (Groupe de discussion des intervenant·e·s en milieux institutionnels, Québec)

En plus de résister à la reconnaissance de la violence conjugale comme produit d'un système patriarcal, certain·e·s intervenant·e·s des milieux institutionnels remettent en question le fait que celle-ci se caractérise par une relation de pouvoir à l'intérieur du couple. De leur point de vue, ce sont les comportements agressifs perpétrés au sein du couple qui constituent de la violence. Au cours d'une formation offerte par le Ministère de la santé et des services sociaux, dans le cadre d'une réflexion sur les « zones grises » entre violence conjugale et conflits de couple, une participante de notre étude s'est montrée très réactive :

*C'était incroyable la définition d'un conflit de couple versus la violence conjugale ; je voulais m'arracher les cheveux de sur la tête. Dans un conflit on donne un coup de poing, c'est des choses pour lesquelles j'interviens tous les jours et pour moi c'est de la violence. (Groupe de discussion des intervenant·e·s en milieux institutionnels, Québec)*

Cet extrait illustre une tendance relativement courante dans les milieux institutionnels, qui est d'interpréter une situation de violence situationnelle à travers le prisme de la violence conjugale plutôt que sous l'angle d'un conflit. La violence conjugale est alors amputée des rapports de pouvoir au sein du couple et du système patriarcal dans lequel elle s'inscrit. Ce type de propos met donc à distance la définition promue par la Politique d'intervention en matière de violence conjugale de 1995, et en outre, témoigne d'une institutionnalisation de la typologie de Michael P. Johnson (2010)<sup>7</sup> dans les pratiques du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, sans que celle-ci ait fait l'objet d'une réflexion (ou d'une critique) par les principales actrices et acteurs que la problématique concerne.

#### *Déconstruire le double standard dans les réponses apportées aux comportements violents perpétrés par les femmes vs par les hommes*

Bien que les participant·e·s aux *focus groups* aient été averti·e·s d'entrée de jeu que cette étude portait spécifiquement sur les pratiques d'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale, dans la plupart des groupes de discussion réalisés en milieux institutionnels, les intervenant·e·s ont cru bon d'aborder la question de la violence conjugale telle que vécue par les hommes. Ce passage rapide à un « oui, mais les hommes aussi... » et la sensibilité des intervenant·e·s à leur égard suggèrent que le discours sur la détresse masculine s'institutionnalise dans les pratiques du réseau, à plus forte raison dans un contexte où la collecte de données s'est effectuée au moment de la préparation du Plan

---

<sup>7</sup> Johnson (2010) propose une typologie de la violence conjugale distinguant trois principales configurations de la violence au sein du couple : 1) le terrorisme intime, où un conjoint, principalement un homme, exerce un contrôle coercitif sur sa conjointe, 2) la résistance violente, où une conjointe, principalement une femme, va résister de façon violente à la violence perpétrée par un conjoint ou un ex-conjoint et 3) la violence situationnelle, qui réfère à des comportements violents perpétrés dans le cadre d'un conflit de couple, souvent reliés à des questions d'argent, d'éducation ou à la consommation de substances psychoactives. L'objectif de cette typologie visait notamment à être une réponse proféministe à la symétrisation de la violence conjugale.

d'action ministériel pour la santé et le bien-être des hommes. Du côté des intervenantes, cette empathie, au cœur de la formation et de la pratique du travail social (Saint-Amand, 2003), peut aussi être le produit de leur socialisation de genre, qui les incite à être à l'écoute, douces, compréhensives et à prendre soin des autres (Lapierre et Damant, 2012). Elle est également révélatrice de la façon dont l'empathie sociale envers les groupes opprimés, telle que définie par Maurice Moreau (1987), s'étiole.

Par ailleurs, l'analyse révèle que la violence perpétrée par les femmes n'échappe pas à une vision stéréotypée selon laquelle elle serait plus d'ordre psychologique ou relationnel, alors que celle des hommes serait plus physique :

*On voit les deux, on voit aussi des femmes qui sont violentes. Les hommes victimes, c'est rare qu'ils demandent de l'aide. Il s'agit plus souvent de violence psychologique.* (Groupe de discussion des intervenant·e·s en milieux institutionnels, Saguenay)

De tels propos ont soulevé de vives discussions dans les *focus groups*. Par exemple, les intervenant·e·s œuvrant en contexte sociojudiciaire ont affirmé ne recevoir que très peu d'hommes dans leurs ressources et certaines praticiennes des milieux institutionnels qui portent une analyse féministe (même si celle-ci ne redescend que très peu dans leurs pratiques) ont rapidement recadré les échanges autour des conséquences de la violence pour les femmes et les enfants victimes. Pour leur part, les intervenantes des milieux communautaires ont mis en avant les stéréotypes sexistes qui entraînent un regard différencié sur les agressions perpétrées par les femmes, ces dernières ayant des comportements en tension avec les normes de féminité :

*Certaines personnes pensent que la violence est symétrique, que les femmes sont aussi violentes [que les hommes] et qu'on exagère. On juge également plus sévèrement les femmes qui font un geste violent. Ce discours est très important et a été intégré par les victimes. Il faut souvent travailler la différence entre colère et agressivité, définir la violence réactionnelle, situer l'intention derrière le geste violent et remettre les éléments en contexte.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Québec)

Dans d'autres groupes aussi les intervenantes féministes évoquent la question de la violence réactionnelle, que Johnson (2010) a abordée avec la notion de « résistance violente » qui serait perpétrée en quasi-totalité par les femmes, en réaction à une relation violente, présente ou passée :

*Il faut déconstruire cette impression en analysant le contexte et l'intention, [les femmes qui ont des comportements violents] sont en réaction, il s'agit de violence réactionnelle.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Saguenay)

Enfin, ces intervenantes dénoncent le fait que la colère des femmes est peu accueillie dans le réseau d'aide, et dans la société de façon générale :

*La socialisation des femmes est encore problématique. On a encore le stéréotype que les femmes qui sont en colère sont « hystériques ».* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Saguenay)

Ainsi, ces résultats rendent compte des défis auxquels les intervenantes féministes font face dans un contexte où la victimisation des hommes est souvent mise en parallèle avec celle des femmes, et où la socialisation de genre vient teinter le regard posé sur ces femmes qui ne correspondent pas à l'image de la victime passive et sans défense. Ils montrent aussi toute l'énergie déployée par les intervenantes féministes pour déconstruire un à un, tant auprès des partenaires qu'auprès des femmes qu'elles côtoient, les stéréotypes sexistes et les lectures décontextualisées des comportements violents perpétrés par les femmes.

#### *Définir et justifier l'intervention féministe*

En plus de ce travail de déconstruction, les intervenantes des milieux communautaires doivent faire face à la méconnaissance et à de nombreux préjugés liés à leur approche féministe, comme en témoignent les extraits suivants :

*Il y a toute une méconnaissance, j'ai l'impression de devoir redéfinir ou de défendre constamment [l'intervention féministe]. C'est quelque chose sur laquelle les gens se positionnent négativement sans savoir.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Montréal)

*Dans la société, on entend aussi souvent des préjugés envers les maisons d'hébergement, en raison de l'approche féministe, selon lesquels on hait les hommes, on est des frustrées, on fait un lavage de cerveau aux femmes, etc. Les femmes arrivent en maison d'hébergement avec cette impression, en ayant entendu ce discours de leur conjoint ou de leur entourage. Il y a du travail à faire pour déconstruire tout ça avec elles.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Saguenay)

Ou encore cet extrait, qui évoque le fait que ces préjugés complexifient le recrutement et le renouvellement du personnel dans les milieux d'intervention féministes :

*On entend des intervenantes se justifier « je suis féministe, mais pas radicale ». On se défend, on a peur de porter l'étiquette. Même quand on passe des gens en entrevue, on parle que c'est une ressource féministe et c'est difficile pour les femmes qui font l'entrevue de s'identifier comme féministes parce que ça a parfois un aspect négatif dans la société.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Saguenay)

Dans l'ensemble, les praticiennes déplorent le peu de place donnée à l'intervention féministe dans les cursus de formation en intervention sociale. Elles estiment que l'intervention collective, comme l'éducation populaire, est nécessaire tant dans la population qu'auprès des différent·e·s acteur·e·s qui côtoient les femmes. Le financement de l'intervention collective est néanmoins incertain en contexte politique néolibéral (Bourque, 2009). Certaines auteures avancent même que l'action sociale, la défense collective des droits et le militantisme de façon générale, au cœur du fondement des pratiques féministes, tendent peu à peu à disparaître (Goulet, 2011 ; Côté, 2016). Dans ce contexte, les résultats présentés ici illustrent la façon dont le repli des organismes féministes de l'espace public freine la lutte contre le patriarcat et peut laisser libre cours à la montée des discours antiféministes qui, eux, obstruent la légitimité et sous-estiment l'importance du travail des milieux communautaires féministes (Goulet, 2011).

#### *Faire face aux contraintes pour mettre en action les principes de l'intervention féministe*

L'intervention féministe s'articule autour de différents principes d'intervention qu'il s'avère difficile de mettre en action dans un contexte politique où les organismes communautaires sont sujets à un système de surveillance et de régulation des pratiques accru pour assurer leur rentabilité et leur efficacité. Le respect du rythme des femmes, la déconstruction des rapports de pouvoir entre celles-ci et les intervenantes, et la réappropriation du pouvoir d'agir individuel et collectif des femmes apparaissent entre autres difficiles à actualiser en raison des contraintes temporelles ou structurelles. Les intervenantes rencontrées précisent d'ailleurs qu'une grande part de leur travail se déploie dans les échanges avec les femmes dans leur milieu de vie :

*Les interventions informelles dites « interventions de cuisine », discussions dans la vie quotidienne, brisent les tabous, favorisent la socialisation, la valorisation, la reprise de confiance. Permettent aux femmes d'apprendre à s'affirmer, à socialiser. Facilitent la création d'une alliance. Il s'agit d'une partie importante de l'intervention (environ 75%). Aussi importante que l'intervention structurée, mais qui est souvent sous-estimée. (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Saguenay)*

Dans la foulée de l'institutionnalisation de la méthode *Lean*<sup>8</sup> dans les services sociaux, ces pratiques informelles sont souvent minimisées, voire dévalorisées lorsque la reddition de compte imposée aux organismes communautaires par les programmes assurant leur financement demande une comptabilisation des différentes interventions formelles. Aussi l'analyse montre que les rapports de pouvoir entre les milieux communautaires et les milieux plus institutionnels trouvent écho dans leurs pratiques auprès des femmes. Les intervenantes donnent l'exemple de situations, fréquentes, où des femmes doivent faire un séjour en maison d'hébergement sous la menace que la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)<sup>9</sup> leur retire la garde de leurs enfants. Dans ces situations, la DPJ attend des intervenantes qu'elles « surveillent » et communiquent des informations importantes sur les femmes hébergées :

*Dans les situations où la DPJ demande un séjour en MH pour que les femmes puissent conserver la garde de leurs enfants, ça fragilise le lien de confiance et ça impose un mandat supplémentaire que les maisons n'ont pas. Elles ne peuvent pas garder les femmes contre leur gré, c'est la femme qui doit s'engager à rester et non pas la ressource. (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Montréal)*

Ces attentes entrent en contradiction avec les principes d'intervention féministe visant à considérer les femmes comme les expertes de leur expérience et dans la création d'une

---

<sup>8</sup> Le *Lean Management* a été intégré dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec depuis le début des années 2010. Il s'inspire de la méthode de production développée par Toyota proposant une réorganisation du travail vers plus d'efficacité et d'efficience (Tardif, 2016).

<sup>9</sup> Il importe de rappeler que les pratiques de la DPJ sont encadrées par la Loi de la protection de la jeunesse. Ainsi, ses interventions se déroulent en contexte d'autorité en réponse à un jugement de la Cour.

alliance égalitaire de confiance. Et certaines intervenantes féministes redoutent que les milieux communautaires soient instrumentalisés par les milieux institutionnels :

*Il y avait des irritants des deux côtés avec les maisons. Lorsque la maman est en maison, on veut savoir ce qui se passe et comment elle se met en action (...). C'est difficile l'institutionnel en contexte de loi [d'exception] versus le communautaire... Dans un contexte où il y a des échanges d'informations.* (Groupe de discussion des intervenant·e·s en milieux institutionnels, Québec)

Conscient·e·s des différentes embûches qui rendent complexe leur travail de collaboration, les intervenant·e·s de la DPJ et des maisons d'hébergement ont mis sur pied, dans une région du Québec concernée par cette recherche, un comité de travail permettant de mieux se connaître et de clarifier leurs mandats et contextes de pratique.

#### *Dénoncer et lutter contre les politiques d'austérité*

Face à l'individualisation du traitement des problèmes sociaux et la restructuration du réseau de la santé et des services sociaux qui accroissent les attentes et la pression sur les milieux communautaires tout en amputant leur financement, les enjeux qu'affrontent les organismes féministes sont nombreux. Nos résultats montrent la façon dont l'intervention féministe semble fragilisée et est porteuse de défis en contexte politique d'inspiration néolibérale, ce qui suscite de l'inquiétude chez les intervenantes des milieux communautaires rencontrées dans chacun des *focus groups* :

*On sent son influence [l'austérité], on a changé nos façons de faire pour les dépenses, ça m'inquiète pour l'avenir [de nos ressources]. On fait des demandes de subvention, mais ça fonctionne par projet. Mais on ne veut pas faire de nouveaux projets, on veut juste maintenir les services existants... pis ça dure juste pour 1 an... Il faudrait repenser le système des subventions.*

(Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Montréal)

En plus des impacts sur les services, l'analyse fait ressortir les préoccupations des intervenantes féministes par rapport à la détérioration des conditions de vie des femmes :

*La situation risque d'empirer au cours des prochaines années en raison de toutes les coupures gouvernementales. Ces coupures affectent principalement les femmes, des postes ont été*

*supprimés dans plusieurs organismes leur venant en aide et l'aide sociale a diminué.* (Groupe de discussion des intervenantes féministes en milieux communautaires, Lac-Saint-Jean)

Aurélie Lanctôt (2015) avance dans son essai *Les libéraux n'aiment pas les femmes* qu'en raison des coupes dans les milieux communautaires, les services de garde, de même qu'en éducation et en santé, les femmes sont les premières à subir les contrecoups des politiques d'austérité du Gouvernement du Québec. Le rapport de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (Couturier et Tremblay-Pépin, 2015) sur les mesures instaurées depuis 2008 abonde dans le même sens, en montrant que ces dernières ont contribué à accroître le fossé entre les hommes et les femmes sur le plan de la distribution de la richesse, de l'ordre de 7 milliards de dollars. Ce rapport soulève que les coupes dans le secteur public ont affecté principalement les emplois dans les secteurs traditionnellement féminins, alors que les investissements pour sortir de la crise financière de 2008 ont été injectés dans les secteurs traditionnellement masculins. Considérant également la grande précarité économique dans laquelle se retrouvent les femmes lorsqu'elles tentent de mettre fin à la violence vécue (Mayock, Bretherton et Baptista, 2016), les intervenantes rencontrées craignent de ne pas arriver à répondre à la demande, faute d'une infrastructure sociale destinée aux femmes.

## **Conclusion**

Cet article visait à présenter les défis de l'intervention féministe en violence conjugale tel qu'ils sont dégagés par l'analyse des propos des intervenant·e·s concerné·e·s par l'offre de service aux femmes victimes de violence conjugale de la province de Québec. Les principaux défis identifiés, tant dans le déploiement de l'intervention féministe auprès des femmes que dans la collaboration entre les différentes personnes impliquées, découlent, pour la plupart, du contexte politique néolibéral qui définit les pratiques dans le réseau de la santé et des services sociaux et d'une compréhension de la problématique à travers une lentille comportementale et individuelle, au détriment d'une analyse féministe et sociale. Il soulève également la façon dont ce contexte néolibéral produit un terreau fertile pour que le discours antiféministe soit entendu. L'exemple des défis actuels de l'intervention sociale féministe montre comment le néolibéralisme et le patriarcat se nourrissent et s'enrichissent

mutuellement pour étioler la légitimité et la portée de cette pratique sociale subversive qui questionne, critique et ébranle les fondements de ces systèmes.

L'analyse effectuée dans cette étude conduit à enjoindre le Gouvernement du Québec à respecter les conventions internationales comme celle de l'ONU (1994), qui repositionne la violence exercée par des partenaires intimes dans le continuum des violences faites aux femmes. Il s'agit de réaffirmer la définition de la violence conjugale mise en avant dans la politique gouvernementale de 1995, et d'assurer un leadership dans l'institutionnalisation des pratiques. Cela apparaît comme une condition *sine qua non* d'un engagement réel dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Pour ce faire, il importe que le gouvernement mobilise également une démarche féministe et participative dans le renouvellement et la mise en application de son Plan d'action, en impliquant l'expertise des maisons d'hébergement et des centres de femmes dans la prise de décision et l'orientation des pratiques. Ces milieux communautaires sont des témoins de première ligne des conséquences des violences faites aux femmes : ils doivent faire partie de la solution pour un meilleur dépistage de la violence conjugale et pour une meilleure formation des intervenant·e·s de l'ensemble des réseaux de la santé, des services sociaux et des services sociojudiciaires.

Le croisement des savoirs ayant été au cœur de cette démarche de recherche, menée en partenariat, conduit d'ailleurs à souligner l'engagement de toutes et de tous dans la production de savoirs féministes. Le leadership des milieux universitaires semble aussi nécessaire dans l'élaboration d'outils de mesure de la violence conjugale qui tiennent compte des indicateurs de pouvoir et de contrôle. Il reste primordial de remettre à l'avant-scène les savoirs pratiques, militants et expérientiels, afin de montrer toute l'ampleur des violences faites aux femmes. L'intervention féministe sous toutes ses formes serait alors reconnue tant pour sa pertinence vers une réappropriation individuelle et collective de l'*empowerment* des femmes, qu'en tant que puissant levier de transformation sociale.

## **Bibliographie**

Blais, Mélissa et Francis Dupuis-Déri (2008). *Le mouvement masculiniste au Québec : L'antiféminisme démasqué*. Montréal : Les éditions du remue-ménage.

Bourque, Denis (2009). « La création des CSSS et certains de ses effets sur les pratiques des travailleuses sociales ». *Intervention*, 131, 161-171.

Carbonneau, Johanne (2005). *Violence conjugale : Des spécialistes se prononcent*. Montréal : Les éditions du remue-ménage.

Cavalin, Catherine (2013). « Interroger les femmes et les hommes au sujet des violences conjugales en France et aux États-Unis : entre mesures statistiques et interprétations sociologiques ». *Nouvelles Questions Féministes*, 32(1), 64-76.

Chayer, Diane et Karine Smith (2012). « Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale : Un lieu pour l'exercice de l'empowerment ». In Sonia Gauthier et Lyse Montminy (éds), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale* (pp. 9-27). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Conseil du statut de la femme (2016). « Portrait statistique – Égalité femmes hommes ». Gouvernement du Québec.

Côté, Isabelle (2016). « L'évolution des pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale au Québec ». Thèse en travail social, Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal.

[[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18521/Côté\\_Isabelle\\_2016\\_these.pdf?se%20quence=4&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18521/Côté_Isabelle_2016_these.pdf?se%20quence=4&isAllowed=y)].

Couturier, Eve-Lyne et Simon Tremblay-Pépin (2015). « Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008 ». Montréal : Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS). [<https://iris-recherche.qc.ca/publications/austerite-femmes>].

Damant, Dominique et Françoise Guay (2005). « La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses ». *La revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 42(2), 125-144.

Dupuis-Déri, Francis (2012). « Le discours de la “crise de la masculinité” comme refus de l'égalité entre les sexes : histoire d'une rhétorique antiféministe ». *Recherches féministes*, 1(25), 89-109.

Dupuis-Déri, Francis (2013). *Quand l'antiféminisme cible les féministes. Actions, attaques et violences contre le mouvement des femmes*. Rapport de recherche [<http://www.rcentres.qc.ca/files/quand-l-antifeminisme-cible-les-feministes.pdf>].

- Duvoux, Nicolas (2009). *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*. Paris : Presses universitaires de France, Coll. « Le lien social ».
- Esping-Anderson, Gøsta, avec Bruno Palier (2008). *Trois leçons sur l'État-providence*. Paris : Seuil, Coll. « La république des idées ».
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes (2016). « Violence et inégalités : même combat ! »
- [[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/memoires/federation\\_maisons\\_hebergement\\_pour\\_femmes.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/memoires/federation_maisons_hebergement_pour_femmes.pdf)].
- Gervais, Lise (2001). « La recherche en partenariat : maintenir l'utopie et relever le défi de la réalité ». Montréal : Relais-Femmes.
- Goulet, Émilie (2011). « Comment comprendre les transformations du mouvement des femmes au Québec ? Analyse des répercussions de l'antiféminisme ». Mémoire en science politique, Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal. [[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5437/Goulet\\_Emilie\\_2011\\_memoire.pdf](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5437/Goulet_Emilie_2011_memoire.pdf)].
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. [[http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir\\_depister\\_contrer\\_Politique\\_VC.pdf](http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Prevenir_depister_contrer_Politique_VC.pdf)].
- Groulx, Lionel-Henri (2009). « La restructuration récente des politiques sociales au Canada et au Québec : éléments d'analyse ». *Labour/Le Travail*, 63, 9-46.
- Johnson, Michael P. (2008). *A typology of domestic violence : Intimate terrorism, violent resistance and situational couple violence*. Lebanon, NH : Northeastern University Press.
- Lanctôt, Aurélie (2015). *Les libéraux n'aiment pas les femmes. Essai sur l'austérité*. Québec : Lux Éditeur.
- Lapierre, Simon et Dominique Damant (2012). *Regards critiques sur la maternité dans divers contextes sociaux*. Montréal : Presses de l'Université du Québec, Coll. « Problèmes sociaux et intervention sociale ».
- Lapierre, Simon et Joscelyne Levesque (2013). « 25 ans plus tard ... et toujours nécessaires ! Les approches structurelles dans le champ de l'intervention sociale ». *Approches structurelles et intervention sociale*, 19(1), 38-64.

Lavergne, Chantal (1998). « Analyse du processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme problème socio-pénal au Québec ». *Canadian Journal of Women and the Law/Revue Femmes et Droit*, 10, 377-400.

Lessard, Geneviève, Pamela Alvarez-Lizotte, Anne-Sophie Germain, Marie-Eve Drouin et Pierre Turcotte (2017). « Défis et conditions de réussite d'une pratique concertée en violence conjugale et maltraitance envers les enfants ». *Nouvelles pratiques sociales*, 29(1), 224-237.

Lessard, Geneviève, Catherine Flynn, Pierre Turcotte, Lorraine Juneau, Rhéa Delisle, Valérie Meunier, Marie-France Godin, Yennelys Alcedo et Annie Dumont (2012). « Violence conjugale, maltraitance et garde des enfants : une démarche de recherche-action favorisant la résolution des controverses entre les acteurs et l'émergence d'une pratique novatrice et concertée ». *Recherche qualitative*, 31(2), 25-51.

Lindsay, Jocelyn, Gilles Rondeau et Jean-Yves Desgagnés (2010). « Bilan et perspective du mouvement social des hommes au Québec entre 1975 et 2010 ». In Jean-Martin Deslauriers, Gilles Tremblay, Sacha Genest Dufault, Daniel Blanchette et Jean-Yves Desgagnés (éds), *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir* (pp. 349-373). Québec : Presses de l'Université Laval.

L'R des centres de femmes du Québec (2013). *Le contexte socio-politique néolibéral et son impact sur les groupes communautaires* [<http://www.rcentres.qc.ca/files/extraits-contexte-neoliberal.pdf>].

Mayock, Paula, Joanne Bretherton et Isabel Baptista (2016). « Women's homelessness and domestic violence ». In Paula Mayock et Joanne Bretherton (éds), *Women's homelessness in Europe* (pp. 127-154). Royaume-Uni : Palgrave Macmillan.

Moreau, Maurice (1987). « L'approche structurelle en travail social : implications pratiques d'une approche intégrée conflictuelle ». *Service social*, 36(2-3), 227-247.

Organisation Mondiale de la Santé (2013). *Violence à l'encontre des femmes : l'action du secteur de la santé*. [[http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/85392/WHO\\_NMH\\_VIP\\_PVL\\_13.1\\_fre.pdf?sequence=1](http://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/85392/WHO_NMH_VIP_PVL_13.1_fre.pdf?sequence=1)].

Organisation des Nations Unies (1994). *Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Assemblée générale de l'ONU, le 23 février 1994.

Organisation des Nations Unies (2006). *Mettre fin à la violence à l'égard des femmes : des paroles aux actes.*

[<http://www.un.org/womenwatch/daw/vaw/publications/French%20Study.pdf>].

Saint-Amand, Nérée (2003). « Interventions opprimantes ou conscientisantes ?». *Reflets*, 9(2), 139-162.

Tardif, Myriam (2016) « *Devenir Lean au temps de l'amélioration continue : Récit de la transformation culturelle du système public de santé et de services sociaux au Québec* ». Mémoire en anthropologie, Département de Sociologie et d'Anthropologie de l'Université Concordia.

Winstok, Zeev (2016). « A new definition of partner violence ». *Aggression and Violent Behavior*, 28, 95-102.